



Assemblée générale

Distr. limitée
22 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 m) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Afrique du Sud : projet de résolution

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Algérie, Allemagne, Angola, Autriche, Belgique, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kenya, Liban, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Swaziland, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

